



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

Communiqué de presse

Informations brèves du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF)

Bienne, le 28 août 2008

Le CAF s'est réuni en séance plénière le 27 août à Bienne. Il a pris position sur les sujets suivants :

Réforme de l'administration cantonale décentralisée et impact sur le personnel francophone de la préfecture du futur arrondissement de Bienne dès 2010.

Au cours de sa séance plénière, le CAF a accueilli M. Philippe Garbani, préfet du district de Bienne. Ce dernier a exposé les enjeux de la réforme de l'administration cantonale décentralisée et son impact sur la communauté francophone de la région biennoise. En effet, le district actuel de Bienne sera remplacé par l'« arrondissement » de Bienne qui regroupera 20 communes de la couronne biennoise qui se trouveront toutes dans le Seeland. De ce fait, cette nouvelle entité sera majoritairement alémanique. Le CAF exprime sa préoccupation, puisqu'il tient à conserver une représentation équitable des francophones dans toutes les institutions administratives et politiques régionales, y compris la préfecture.

Réforme de la justice des mineurs

A l'instar du CJB, le CAF a réaffirmé son soutien au système du « juge des mineurs » pour la partie francophone du canton de Berne en invoquant la défense de l'identité francophone qui est inscrit dans l'article 1 de la Loi sur le statut particulier (LStP). La direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) a indiqué qu'il n'était pas envisageable de faire coexister deux systèmes judiciaires dans le canton de Berne, soit un pour les francophones et un autre pour les germanophones. De ce fait, elle a communiqué au CAF que le canton devra opter soit pour l'un ou pour l'autre à l'issue de la consultation en cours. Toutefois, le 20 août, le Conseil-exécutif du canton de Berne a informé le CAF qu'il se déclarait favorable au système du « juge des mineurs » et proposera au Grand conseil de maintenir ce système. Il s'agit d'un succès du CAF et du CJB. En guise de rappel, tous les cantons romands possèdent le système dit du «juge des mineurs » et entendent le conserver, alors que la majorité des cantons alémaniques opteront vraisemblablement pour le modèle dit du « procureur des mineurs ».

Election d'un représentant du CAF et du Conseil du Jura bernois (CJB) pour la commission cantonale pour l'intégration de la population étrangère.

Le CAF a élu Mme Silvia Kubli Steidle au sein de la commission cantonale pour l'intégration de la population étrangère. Elle y représentera aussi le Conseil du Jura bernois et sera donc la voix de la minorité francophone du canton concernant les enjeux liés à la migration.

Note aux rédactions :

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:

- *Mme Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF, au 032 341 86 10 ou 079 209 34 35*